

REGLEMENT D'INTERNAT

PREAMBULE

Les règles de vie en vigueur correspondent à un double objectif :

- le respect d'autrui, de ses conditions de travail et de vie
- la responsabilisation de chacun vis-à-vis des biens et des personnes.

Grâce au comportement responsable de chaque élève, l'internat doit être un lieu privilégié propice au travail, au repos et à la convivialité.

1/ Règles de Vie

a- Horaires de l'Internat :

Le respect des horaires est une des contraintes qui permettent à chacun de vivre harmonieusement dans la communauté scolaire.

6h55	Lever des internes
7h25	Fermeture de l'internat
7h15 à 7h45	Petit déjeuner obligatoire
12h00 à 13h15	Repas obligatoire
18h05	Fermeture du portail, retour obligatoire, pointage à la MDL.
18h10	Ouverture de l'internat.

Aucun interne ne peut ressortir du lycée à partir de ce moment là sans y avoir été autorisé par un CPE.

A partir de 18h45 Dîner obligatoire.

19h30-20h30 Etude **obligatoire** dans sa chambre, dans le calme pour tous les élèves + **une heure d'étude surveillée obligatoire en salle de 19h30 à 20h30, une fois par semaine au minimum, pour les élèves de 1^{ère} année (3^{ème}, CAP et Bac Pro).**

A 19 h 30, les assistants d'éducation passent dans chaque chambre pour effectuer l'appel. Durant l'étude, les élèves doivent se consacrer à leur travail scolaire, les circulations dans les couloirs sont interdites.

20h30-21h00	Pause et douche.
21h-22h	Retour en chambre et douche jusqu'à 21h30.
22h	Coucher sauf les soirs de télévision

N.B. Horaires particuliers au mercredi :

Le mercredi après-midi sortie libre possible à partir de 13 h. **Retour impératif pour 18h05 avec pointage à la Vie scolaire.**

b- Vie en communauté :

L'utilisation des téléphones portables est autorisée dans les chambres sauf durant l'heure d'étude. Leur utilisation ne doit pas gêner les autres internes. Dans le cas contraire ils pourront être confisqués. Afin d'éviter les vols ou dégradations, les objets de valeur tels que les consoles de jeux etc...sont interdits. Les ordinateurs portables sont autorisés dans le cas d'un travail scolaire et placés en lieu sûr après utilisation.

A l'internat, les filles et les garçons doivent rester dans leurs dortoirs respectifs. Toute communication entre les chambres filles et garçons est interdite et pourra être sanctionnée.

